



- Anne-Marie CORDIER, Présidente

COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq octobre à dix-neuf heures et sept minutes, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en la salle du Conseil à Mouzeil, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) :

14 (jusqu'à 20h55)

Elues Couffé: Cécile COTTINEAU, Eugénie

Elues Ligné: Anita MENET, Guillaume NIEL.

Nombre de délégués participant au vote :

10 + 3 pouvoirs (de 19h07 à 20h55)

Titulaires présents :

Elue Couffé : Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU.

Elu Le Cellier: Michaël DAVID, Céline ORTHION.

Elus Ligné: Anne-Marie CORDIER, Stéphanie

BÉRITAULT, Déborah SIDDI.

Elus Mouzeil: Daniel GARNIER, Florence BEZIER,

Jacqueline LE TEXIER.

Titulaires absents excusés :

Elus Le Cellier: Philippe MOREL, Aurélia AUDRAIN

Elu Ligné: Maurice PERRION (Pouvoir à Anita

MENET)

Elu Mouzeil: Daniel MOULIN

Elus Couffé: Daniel PAGEAU (Pouvoir à Cécile COTTINEAU), Frédéric DELANOUE (Pouvoir à

Eugénie MBILEMBI BOMODO)

Suppléants absents excusés :

Suppléants présents :

MBILEMBI BOMODO

Elues Couffé : Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL.

Elus Le Cellier: Alice BAUDEL, Didier PICAT, Alix

ERMENEUX, Stéphanie HERBETTE.

Elues Ligné: Mélanie BRIAULT, Aurélie DUVAL.

Elues Mouzeil: Marie RAFFIN, Michel PAGEAU,

Marina JULIENNE, Nathalie TRUIN.

Secrétaire de séance : Stéphanie BÉRITAULT

2022-30 POLE ADMINISTRATIF

- Le service administratif se compose à ce jour d'1 ETP de catégorie C, pour le secrétariat/comptabilité/RH. (Disponibilité de la titulaire jusqu'à mi-août 2023)
- Durant la période d'arrêt de 6 mois de la titulaire du poste, nous avons dû repenser la composition du service. Il a semblé que créer un binôme qui puisse pallier les absences mutuelles sécuriserait le SIVOM dans sa gestion courante.
- A ce jour, une assistante RH gère les missions de secrétariat et d'assistance Ressources Humaines, en CDD, jusqu'au 31 mars 2023, à 70 %. Pour rappel, elle est arrivée via un conventionnement avec Pôle Emploi qui proposait un stage de juin à août 2022 (non rémunéré par le SIVOM, prise en charge par Pôle Emploi) puis une période d'engagement de 6 mois au SIVOM sur un CDD.



- Anne-Marie CORDIER, Présidente

N° 2022/64

- Une titulaire de catégorie B en disponibilité, occupe quant à elle le poste de comptable, à 60%, dans le cadre d'un CDD courant jusqu'au 31 octobre 2022. Le poste est maîtrisé. Cet agent a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas travailler au-delà de 60% mais souhaite être intégrée en tant que titulaire.
- · Le binôme ainsi constitué fonctionne très bien.
- Il est proposé de consolider ce fonctionnement. Pour cela le Comité doit s'engager à augmenter le temps sur ce service de 0.3 ETP, ce qui paraît nécessaire et raisonnable compte tenu de l'arrivée d'un nouveau service et de 12 nouveaux salariés (L'île aux enfants et le DGS) :
 - Service administratif : actuellement 1 ETP Catégorie C (anciennement B)
 - Service administratif / Projection 2023 : 0.6 ETP Catégorie B (rédacteur principal 2° classe) +
 0.7 ETP en CDD, Catégorie C (adjoint administratif) soit 1.3 ETP
 - L'augmentation globale du coût salarial sur ce service est de 35%, pour une augmentation du temps de travail de 30% et une qualification comptable supérieure (catégorie B pour 60%)

Les élus du comité syndical se positionnent en faveur de l'acceptation d'intégration de la comptable à 60 % afin de consolider les postes administratifs du SIVOM. Ils spécifient que le poste mérite cette catégorie d'emploi et sont favorables au partage des compétences et des connaissances entre les deux postes administratifs.

2022-30-1 POSTE COMPTABLE – CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET

Considérant les éléments énoncés ci-dessus,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Mme la Présidente rappelle :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : Comptable

La Présidente propose à l'Assemblée :

La création d'un emploi de comptable à temps non complet (60%, soit 21 /35ème) à compter du 01/01/2023 pour

- Mandatement des dépenses
- Emission des titres des recettes
- Suivi comptable et régies
- Etablissement des paies en binôme avec l'agent en charge des RH
- FCTVA; préparation du budget; mise en place de la M57
- Remplacement du binôme si besoins de service
- Lien avec la Trésorerie

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de Rédacteur, Rédacteur principal. L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :





– Anne-Marie CORDIER, Présidente

Au vu des éléments,

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVENT** la création d'un poste comptable à temps non complet et l'inscription des crédits nécessaires au budget 2023.

Pour extrait conforme aux registres, La Présidente, Mme CORDIER Anne-Marie

> JVOM du Secteur de Ligné 3 place de la Perretterie 44850 LIGNÉ Tél: 02 51 12 20 04 sivomligne@orange.fr